

Méditations sur la justice par la foi

PP 116.1 (PP 136.3) :

Dans une vision de la nuit, il entend une voix divine : “Ne crains point, Abram, Je suis ton bouclier, et ta très grande récompense.” Hanté par de sombres pressentiments, Abram ne pouvait saisir la promesse avec la même assurance qu'auparavant, et il en demanda la confirmation. En outre, comment cette promesse pourrait-t-elle se réaliser, aussi longtemps que Dieu lui refusait un fils ? “Seigneur Éternel, dit-il, que me donneras-Tu ? Je m'en vais sans enfants. ... Et voilà qu'un serviteur né dans ma maison sera mon héritier.” Il se proposait d'adopter Éliézer, son fidèle serviteur, et d'en faire son héritier. Mais Dieu lui assura que cet héritier serait son propre fils, puis Il le conduisit hors de sa tente, l'invita à contempler les étoiles innombrables qui diapraient le firmament, et ajouta : “Ainsi sera ta postérité.” Alors “Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.”. Romains 4:3.

PP 116.2 (PP 137.1) :

Le patriarche, cependant, insiste. Il désire quelque signe visible qui confirme sa foi et serve à démontrer à ses descendants que les desseins de Dieu à leur égard se réaliseront. L'Éternel y consent et condescend à contracter une alliance avec son serviteur, en employant les formes usuelles de l'époque pour confirmer ce contrat solennel. Sur son ordre, Abram sacrifie une génisse, une chèvre et un bélier, âgés de trois ans chacun ; il les partage, puis il en place les moitiés face à face, en laissant un espace entre deux. À ces offrandes, il ajoute une tourterelle et un jeune pigeon qu'il ne partage pas. Cela fait, il passe avec révérence entre les moitiés du sacrifice,

faisant à Dieu un vœu solennel de perpétuelle obéissance ; puis, dans une silencieuse expectative, il demeure jusqu'au coucher du soleil auprès de ces cadavres, les préservant de toute profanation et les protégeant contre les oiseaux de proie. Vers le “coucher du soleil, un profond sommeil s'empara d'Abraham; alors une terreur, une obscurité profonde tombèrent sur lui”. Puis Dieu lui adressa la parole et lui dit de ne pas compter entrer en possession immédiate de la Terre promise. Il l'informa qu'avant de l'occuper sa postérité serait appelée à subir une longue oppression.

PP 125.1 (PP 145.1) :

La promesse d'un fils avait été accueillie par Abraham avec joie. Mais il n'attendit pas que Dieu accomplisse Sa parole à Son heure et à Sa manière. Un délai fut permis pour éprouver sa foi, mais il ne résista pas à l'épreuve. Sara, jugeant impossible que Dieu lui donne un enfant dans sa vieillesse, suggéra à son mari un moyen par lequel le dessein de Dieu pourrait se réaliser : elle lui proposa de prendre l'une de ses servantes comme épouse secondaire. La polygamie, si répandue à cette époque qu'on ne la considérait plus comme un péché, n'en était pas moins une violation de la loi divine et une grave atteinte à la sainteté et au bonheur du foyer. Le mariage d'Abraham avec Agar devait avoir des conséquences funestes non seulement pour sa famille, mais pour les générations futures.

PP 127.1 (PP 147.1) :

C'était, de la part d'Abraham et de Sara, un manque de confiance en la puissance de Dieu qui avait amené l'union du patriarche avec Agar.

PP 126.2 (PP 146.1) :

Quand Abraham avait presque atteint l'âge de cent ans, la promesse d'un fils lui fut renouvelée, accompagnée de l'assurance que son futur héritier serait l'enfant de Sara. Toutefois cette promesse lui demeurait encore obscure. Il songea immédiatement à Ismaël, convaincu qu'à travers lui les desseins bienveillants de Dieu devaient s'accomplir. Dans son attachement pour son fils, il s'écria : “Puisse Ismaël vivre devant Toi !” Mais une fois de plus, la promesse fut réitérée en termes qui ne souffraient aucune équivoque : “Certainement, Sara ta femme va t'enfanter un fils, et tu l'appelleras Isaac, et J'établirai Mon alliance avec lui.”